



CENTRALES VILLAGEOISES du Pays d'Aigues

25 mai 2016

ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES



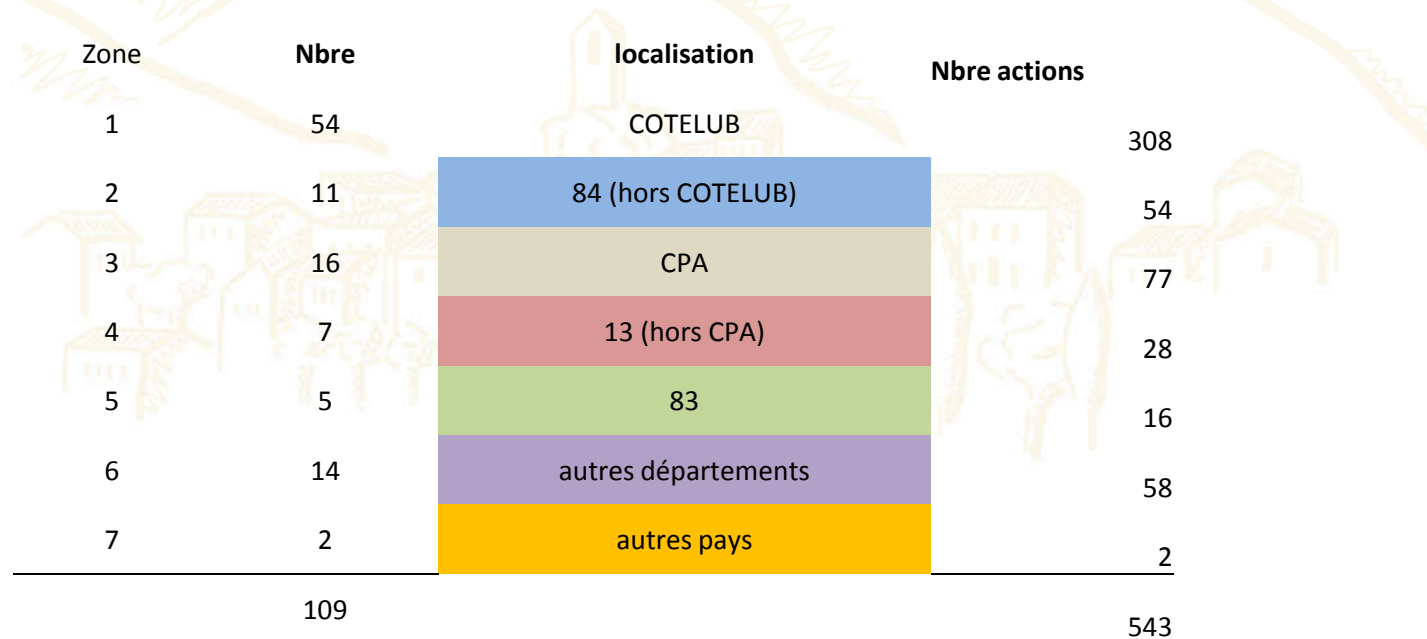
1 – Actionnariat et capitalisation

Evolution de la société

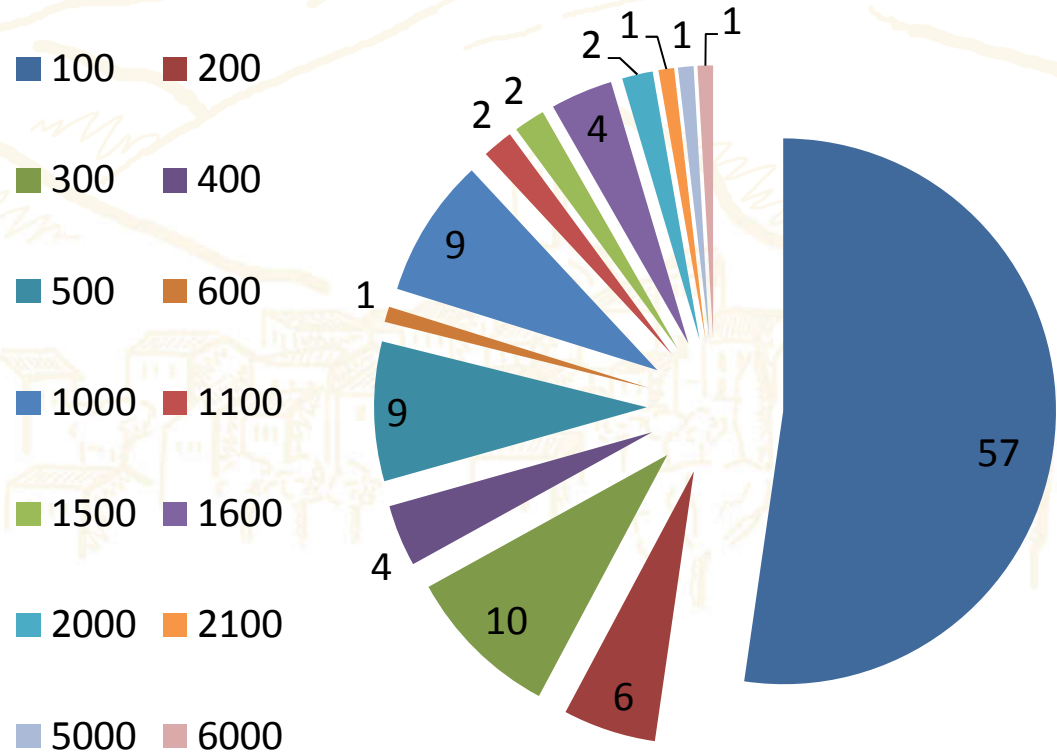
- Pour mémoire la société a été créée le 31 mars 2015 par 8 membres fondateurs avec un capital initial de 800 €
- Nous sommes aujourd'hui **109** actionnaires totalisant 123 voix pour un capital de **54 300 €**

Répartition de l'actionnariat

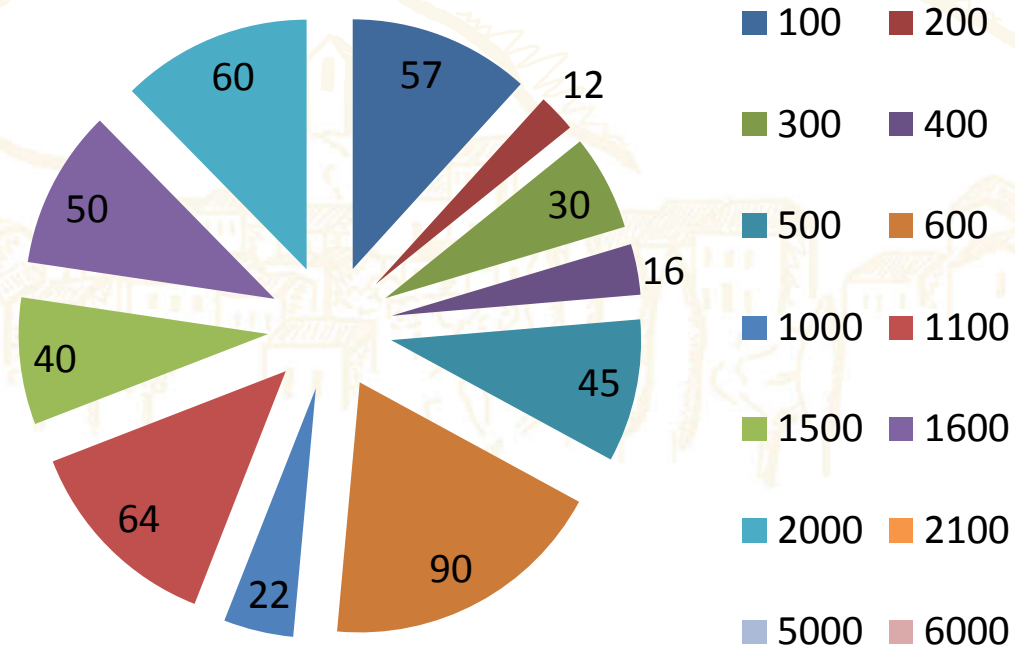
Par localisation



- Nombre de parts par montant (€)



- **Nombre de parts cumulées par montant de souscription (€)**





2 – Financement du projet

Le financement

- Coût total du projet actuel : **243 000 €**
- Fonds propres : **54 300 €**
- Subvention Régionale : **73 477 €** (35% de la part matériels et pose)
- Prêt bancaire : **133 000 €** sur 7 ans à **1,9%**
- Prêt relais TVA : **43 000 €** sur 4 mois à 3%



3 – Point d'avancement



Liste des toitures projetées 1/2

Nom install	Commune	Surface capteurs	Puissance kWc
Gendarmerie	Beaumont	54,0	8,32
Salle Codonel	Beaumont	52,6	8,96
Commerces Est	La Motte	52,6	8,96
Hangar communal	La Motte	59,6	8,96
Crèche	La Tour	52,6	8,96
Crèche	Mirabeau	41,1	7,00

Liste des toitures projetées 2/2

Nom install	Commune	Surface capteurs	Puissance kWc
Gîte	Peypin	44,0	8,83
Crèche	Villelaure	52,6	8,96
Ecole élémentaire	Villelaure	49,3	8,85
Ecole maternelle	Villelaure	59,0	9,00
Maison	Cabrières	38,2	6.56
TOTAL		556	93,36

Toitures potentielles

- Centre médical à Pertuis
- Hangar communal à Peypin
- Entreprises à La Bastidonne

Evolution proposée

- Remplacer la crèche de Mirabeau par une autre toiture du fait du projet d'extension de la crèche en 2017 qui induit des risques de dégradation des panneaux pendant les travaux

Baux et conventions 1/2

- 2 conventions signées avec la commune de Villelaure : école maternelle et école élémentaire
- 1 bail signé avec Mme TREIBER et M. GANGLOFF sur Cabrières d'Aigues
- 1 bail en cours de rédaction avec M. et Mme BOCQUET sur Peypin d'Aigues

Baux et conventions 2/2

- 3 conventions en attente de retour de proposition de la part de COTELUB
- 4 conventions en attente sur La Motte d'Aigues et Beaumont de Pertuis



4 – Point sur les projets de contrats



Projets de contrat

- Contour : 3 toitures en tranche ferme, 7 toitures en tranche conditionnelle, 1 toiture en tranche optionnelle
- Maîtrise d'Œuvre INGELYO : base 11 toitures
- Contrat Add-ER : 2 toitures en TF, 2 toitures en TC
- Empreinte Energie : 1 toiture en TF, 5 toitures en TC, 1 toiture en TO



5 – Simulation financière



Détail des investissements

Coût total du projet photovoltaïque (€ HT)	
Coût total du matériel PV	132111
Coût total de la pose	48733
Coût total des onduleurs	22061
Coût total des raccordements	20647
Coût total coffrets et tranchées	2850
Coût boîtiers monitoring	7080
Coût des travaux induits par le PV	7390
Frais de notaire (baux)	1900
Total investissement initial	242772
Subvention	73477
TOTAL hors subvention	169295

charges annuelles

Charges totales annuelles de la SAS (€HT /an)	
Assurances (€/an)	1690
Maintenance (hors changement onduleurs)	880
Somme des TURPE (€/an)	585
Somme des loyers versés	1667
Frais de personnel	0
Frais de tenue de compte bancaire	300
Honoraires comptables	950
Dépôt des comptes au greffe du TC	100
Divers (déplacements, communication)	1100
Coût total des charges annuelles (€ HT / an)	7271

Vente d'électricité

Recettes

Vente annuelle d'électricité (€ HT/an)

31 006

distribution des bénéfices

Distribution des bénéfices

Réserve légale (% du résultat)	5%
Réserve statutaire (% du résultat)	0%
Distribution années 1 à 3	0,0%
Distribution années 4 et 5	30,0%
Distribution années 6 à 20	25,0%

fonds propres

Fonds propres

Montant d'une part	100
Nb de parts détenues par personnes physiques & assimilés	500
Nb parts personnes morales	0
Taux de rémunération des fonds propres attendu	3,00%
<i>Part FP / Investissement</i>	30%
Total apports en capital	50 000
Fonds de roulement	4 300



Les votes en AG

droits de vote (article 10)

Pour la prise des décisions collectives, chaque actionnaire dispose d'un nombre de voix dépendant de la quantité d'actions qu'il détient suivant la répartition suivante :

- tout actionnaire possédant entre 1 et 10 actions dispose d'une voix,
- tout actionnaire possédant entre 11 et 50 actions détient 2 voix,
- tout actionnaire possédant plus de 50 actions détient 3 voix.

Pouvoirs (article 22)

Dans les assemblées, chaque actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire de la société.

VOTE

Accord pour la signature les
contrats par le président



6 – Modification du siège social

- Actuellement nous avons 2 adresses :
 - Siège social à COTELUB
 - Toute correspondance au domicile du président
- Pour faciliter la gestion et éviter des pertes de temps dans la réception des courriers le Conseil de gestion du 23 mai a décidé de transférer le siège social au domicile du président suivant les dispositions de l'article 5 des statuts. <..\..\Gestion\Statuts SAS CVPA 2015.pdf>



7 – questions diverses



Les partenaires techniques et financeurs de la démarche
CENTRALES VILLAGEOISES



MERCI DE VOTRE ATTENTION